

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****META ARC****Pied à restitution d'énergie de classe III****Inscription****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 16 janvier 2024**

Faisant suite à l'examen du 16 janvier 2024, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 16 janvier 2024.

Demandeur : ORTHO-EUROPE (France)

Fabricant : WILLOWOOD (Etats-Unis)

Les modèles et références retenus sont ceux proposés par le demandeur dans le [chapitre 1.2](#)

L'essentiel

Indications retenues	Celles de la LPPR : Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre). Ce type de pied prothétique est indiqué pour les patients justifiant d'un projet de vie incluant : – des déplacements dans des bâtiments autres que la maison (d4601 de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF), – des déplacements en dehors de la maison et d'autres bâtiments (d4602 de la CIF), et – d'autres activités précisées relatives au fait de se déplacer dans d'autres lieux divers (code d4608 de la CIF).
Service attendu (SA)	Suffisant
Comparateurs retenus	Les autres pieds à restitution d'énergie de classe III
Amélioration du Service attendu (ASA)	ASA de niveau V
Type d'inscription	Nom de marque. La Commission souligne toutefois qu'elle recommande une inscription sous descriptions génériques pour les pieds à restitution d'énergie conformément à son avis du 21 juillet 2009.

Durée d'inscription	5 ans
Données analysées	Les données spécifiques à META ARC disponibles sont de nature technique. Elles démontrent la conformité du dispositif aux spécifications techniques actuelles. Conformément à l'avis de la Commission du 9 juillet 2013, les informations techniques nécessaires destinées aux prescripteurs et aux utilisateurs sont fournies.
Éléments conditionnant le service attendu – Spécifications techniques	Le pied META ARC est conforme aux spécifications techniques de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie de classe III. Sont mises à disposition des prescripteurs les informations techniques qui leur sont utiles, à savoir : – les réglages, les combinaisons de butées, les configurations (choix de lames...) possibles en fonction du poids de l'utilisateur et/ou de son activité ; – la date de réalisation des essais d'évaluation technique et le nom du laboratoire qui a réalisé les essais ; – les résultats des essais : valeurs de la propulsion (nombre de points obtenus lors du relevé des caractéristiques force-déformation), de la déformation permanente à l'avant-pied et au talon, de l'inversion/éversion, de l'amplitude sagittale ; – la charge maximale autorisée définie par le fabricant. Elle devra néanmoins être présentée selon la norme NF EN ISO 10328 relative aux essais portant sur la structure des prothèses de membres inférieurs. Ces informations sont également accessibles à l'utilisateur. Par ailleurs, l'industriel remet un document d'information destiné à l'utilisateur après appareillage, rédigé en français et indiquant clairement les opérations d'entretien à réaliser (changement de pièces d'usure, graissage, vérification de la visserie) et la fréquence à laquelle doivent intervenir ces opérations. Les pieds à restitution d'énergie sont garantis pour une durée minimale de deux ans hors revêtement esthétique, et ce dans des conditions normales d'utilisation.
– Modalités de prescription et d'utilisation	Celles de la LPPR : La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied. Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste. Les activités motivant le choix de cette classe devront être spécifiées par le prescripteur sur l'ordonnance.

Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Un certificat de conformité aux spécifications techniques en vigueur lors de la demande de renouvellement d'inscription devra être fourni. Pour être reconnu valide par la CNEDiMTS, ce certificat devra dater de moins de 5 ans.
Population cible	La population cible ne peut être estimée, en l'absence de données épidémiologiques spécifiques à l'indication. À titre informatif, le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour un pied à restitution d'énergie de classe III, en augmentation depuis 2018, est d'environ 3 550 patients par an.

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	5
1.1 Qualification de la demande	5
1.2 Modèles et références	5
1.3 Conditionnement	6
1.4 Revendications du demandeur	6
2. Historique du remboursement	6
3. Caractéristiques du produit	7
3.1 Marquage CE	7
3.2 Description	7
3.3 Fonctions assurées	7
3.4 Prestations	8
4. Service attendu (SA)	8
4.1 Intérêt du produit	8
4.2 Intérêt de sante publique	10
4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)	11
5. Éléments conditionnant le service attendu	11
5.1 Spécifications techniques minimales	11
5.2 Modalités d'utilisation et de prescription	12
6. Amélioration du Service attendu (ASA)	12
6.1 Comparateur(s) retenu(s)	12
6.2 Niveau(x) d'ASA	12
7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	12
8. Durée d'inscription proposée	12
9. Population cible	12
10. Annexes	15

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – janvier 2024

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

Le pied META ARC est disponible avec une seule hauteur de talon de 10 mm et en 7 tailles : 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 cm. Le pied est fourni avec un revêtement esthétique associé.

Il existe un module pour le pied gauche et un module pour le pied droit.

Neuf catégories de résistance de lames sont disponibles.

L'orthoprothésiste sélectionne la catégorie de résistance de la lame du pied en fonction du poids du patient et de son niveau d'activité :

Poids*	Niveau d'activité faible	Niveau d'activité moyen	Niveau d'activité élevé
41-51 kg	1	1	2
52-58 kg	1	2	3
59-67 kg	2	3	4
68-76 kg	3	4	5
77-87 kg	4	5	6
88-99 kg	5	6	7
100-115 kg	6	7	8
116-130 kg	7	8	9
131-147 kg	8	9	-
148-165 kg	9	-	-

* Le poids tient compte du poids du patient et de celui de sa prothèse et, le cas échéant, du poids des charges lourdes portées régulièrement par le patient dans le cadre de ses activités

Les références du pied META ARC sont construites comme suit : M002-XXY-ZZ, où :

- XX correspond à la taille de la prothèse en cm, comprise entre 22 et 29 cm ;
- Y correspond au côté du pied (L = gauche ; R = droite) ;
- ZZ correspond à la catégorie de résistance, allant de 1 à 9.

Les références du revêtement esthétique sont construites comme suit : FS01-Taille-Côté-Couleur, où :

- Taille : de 22 à 30 ;
- Côté : L = Gauche ou R = Droit ;
- Couleur : B = Buff/Chair, T = Tan / Bronze, M = Medium Brown / Marron moyen ;

L'ensemble des références de pied et de revêtement esthétique faisant l'objet de la demande est détaillé en annexe.

1.3 Conditionnement

Le pied et le revêtement esthétique sont conditionnés séparément.

Le conditionnement du pied contient :

- Une prothèse de pied META ARC,
- Une chaussette Spectra,
- Un manuel d'utilisation en français,
- Un document de conseils pour le patient en français.

Le conditionnement du revêtement esthétique contient :

- Un revêtement esthétique de pied,
- Un flacon de liquide de freinage Loctite 242 ou équivalent pouvant servir à la lubrification de la partie mécanique pyramidale.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indications revendiquées

Les indications revendiquées sont les indications de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie de classe III :

Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre).

Ce type de pied prothétique est indiqué pour les patients justifiant d'un projet de vie incluant :

- des déplacements dans des bâtiments autres que la maison (d4601 de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF),
- des déplacements en dehors de la maison et d'autres bâtiments (d4602 de la CIF), et
- d'autres activités précisées relatives au fait de se déplacer dans d'autres lieux divers (code d4608 de la CIF).

1.4.2 Comparateurs revendiqués

Les autres pieds à restitution d'énergie de classe III

1.4.3 ASA revendiquée

ASA de niveau V (absence d'amélioration).

2. Historique du remboursement

Il s'agit de la première demande d'inscription sur la LPPR de META ARC.

L'arrêté du 19 mars 2013¹ a maintenu l'inscription sous nom de marque des pieds à restitution d'énergie.

Les pieds à restitution d'énergie sont répartis en 4 classes. Les fabricants doivent soumettre leurs dispositifs à une évaluation technique dont les spécifications sont définies dans la LPPR. Cette expertise est réalisée par un laboratoire d'essais compétent et indépendant ; elle conduit à un score dont la valeur détermine la classe d'appartenance du produit.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe I, déclaration CE de conformité par le fabricant.

3.2 Description

Le pied META ARC est un effecteur terminal pour prothèse externe de membre inférieur.

Le pied prothétique est en titane et fibre de carbone. Il se compose :

- D'un élément de fixation proximal, constitué d'une pyramide prothétique ;
- D'un élément fonctionnel en une seule pièce.

.

Caractéristiques techniques :

- Poids maximal du patient : 166 kg
- Poids du pied : 727g (taille 26 et catégorie 5 avec revêtement esthétique)
- Hauteur de construction : 113 mm
- Taille des lames : 22 à 29 cm

Le pied META ARC est étanche et fourni avec un revêtement esthétique qui est en mousse d'uréthane. Le pied META ARC est garanti trois ans et le revêtement esthétique est garanti 6 mois.

3.3 Fonctions assurées

META ARC est un pied prothétique qui remplace anatomiquement le pied amputé du patient. Il restitue l'énergie emmagasinée lors de la phase d'appui de la marche.

D'après le demandeur, META ARC est un pied conçu pour une utilisation quotidienne ; il permet la marche mais également de pratiquer des sports comme courir, faire du golf, de l'équitation et du basketball. Aucun réglage n'est nécessaire pour passer de la marche à l'activité sportive/la course.

¹ Arrêté du 19 mars 2013 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale (JO du 29 mars 2013) [[lien](#)] [consulté le 16/01/2023]

3.4 Prestations

La prestation associée à la mise en place du pied à restitution d'énergie META ARC est réalisée par un orthoprothésiste.

Outre cette prestation initiale, deux prestations sont inscrites sur la LPPR :

- le remplacement du revêtement esthétique (code 2721749)
- la réparation (code 2719936)

4. Service attendu (SA)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet de compensation du handicap / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Données spécifiques

Les données spécifiques à META ARC disponibles sont de nature technique. Elles sont relatives à un échantillon de taille 27 dont la catégorie de résistance est un module 4. Elles démontrent la conformité du dispositif aux spécifications techniques de classe III du cahier des charges en vigueur^{1,2}.

Laboratoire d'essai	Poids maximal utilisateur	Nombre points	de	Déformation permanente	Bilan énergie	Amplitudes articulaires
CERAH N°22-032-A (18/07/2022)	166 kg	133,67 points		Talon : 1,32 mm Avant pied : 1,08 mm	Energie emmagasinée avant pied : 23,59 Nm Energie restituée avant pied : 21,67 Nm Rendement : 91,83% Energie emmagasinée talon : 13,39 Nm Energie restituée talon : 11,24 Nm Rendement : 83,83%	Angle Inversion/Version : 20,79 ° Flexion dorsio-plantaire : 24,20 °

Conformément à l'avis de la Commission du 9 juillet 2013³, les informations techniques nécessaires destinées aux prescripteurs et aux utilisateurs sont fournies.

Le demandeur précise que ce pied est compatible avec la pratique d'une activité sportive. Aucune donnée ne permet de valider son intérêt pour cet usage.

4.1.1.2 Événements indésirables

² Arrêté du 30 janvier 2014 portant modification des modalités d'inscription des pieds à restitution d'énergie inscrits au chapitre 7 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale (JO du 4/2/2014) [\[lien\]](#) [consulté le 16/01/2023]

³ Avis de la CNEDIMTS du 09/07/2013 relatif aux pieds à restitution d'énergie. HAS; 2013. [\[lien\]](#) [consulté le 16/01/2023]

Les données issues de la matériovigilance transmises par le demandeur ne rapportent aucun incident parmi les pieds META ARC commercialisés dans le monde depuis 2021 (début de commercialisation).

4.1.2 Place dans la stratégie de compensation du handicap

Plusieurs pieds prothétiques sont disponibles :

- Les pieds rigides (type SACH), transmettant peu d'énergie à la marche ;
- Les pieds articulés à axe simple ou multiaxial, reproduisant l'articulation naturelle de la cheville pendant la marche (flexion plantaire à l'attaque du talon et légère dorsiflexion) ;
- Les pieds à restitution d'énergie, restituant l'énergie emmagasinée lors de la phase d'appui de la marche, permettant une impulsion et une marche plus fonctionnelle ;
- Les pieds avec cheville hydraulique, dont le déroulé du pas est un compromis entre déformation des lames du pied et amplitude de variation de l'angle de la cheville, qui sont créées par la même force exclusivement fournie par l'utilisateur à la phase d'appui (comme pour le pied à restitution d'énergie) ;
- Les pieds avec cheville à microprocesseur, utilisant des capteurs permettant de recueillir des informations sur le mouvement, la position du pied et l'environnement, et d'ajuster la vitesse et l'amplitude du mouvement ;
- Les pieds avec propulsion électrique active, similaires aux pieds avec cheville à microprocesseur, avec en plus la production d'une force électrique de propulsion en fin de phase d'appui.

Pour chaque type de pied, plusieurs modèles existent pour répondre aux besoins des personnes amputées. Pour déterminer le pied adéquat, il faut tenir compte de la taille de la personne amputée, de son poids et des activités qu'elle pratique.

Le choix du type de pied peut évoluer dans le temps en fonction du projet de vie et des capacités de la personne amputée. Lors du premier appareillage et lors de chaque renouvellement, les besoins de la personne doivent être évalués ou réévalués pour déterminer les caractéristiques du pied y répondant le mieux.

Conclusion sur l'intérêt du produit

Au vu des données fournies, la Commission estime que le pied à restitution d'énergie META ARC a le même intérêt de compensation du handicap pour les personnes amputées du membre inférieur, que les autres pieds de classe III dans l'indication suivante :

Compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre) chez des patients justifiant d'un projet de vie incluant des déplacements dans des bâtiments autres que la maison (d46014 de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF, 2001), des déplacements en dehors de la maison et d'autres bâtiments (d46025 de la CIF, 2001), et d'autres activités précisées relatives au fait de se déplacer dans d'autres lieux divers (code d4608 de la CIF, 2001).

⁴ **Code d4601 de la CIF, 2001 : déplacements dans des bâtiments autres que la maison**

Cela comprend : marcher ou se déplacer dans des bâtiments autres que la maison, comme se déplacer dans la maison d'autres personnes, dans des bâtiments privés, dans les bâtiments communautaires et dans des bâtiments privés et publics, ou autres enceintes et, également, se déplacer dans toutes les parties accessibles de bâtiments et d'enceintes fermées, d'un étage à l'autre, à l'intérieur, à l'extérieur ou autour des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

⁵ **Code d4602 de la CIF, 2001 : déplacements en dehors de la maison et d'autres bâtiments**

4.2 Intérêt de sante publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

L'appareillage prothétique du membre inférieur par prothèse externe concerne les amputations acquises ou congénitales de membre inférieur. Les amputations acquises peuvent avoir une étiologie vasculaire, traumatique, tumorale, infectieuse ou être liées à des complications diabétiques.

L'absence d'un ou des deux membres inférieurs place la personne amputée dans une situation de handicap locomoteur relationnel, professionnel et de loisir.

L'amputation du membre inférieur est à l'origine d'un handicap définitif et d'une dégradation marquée de la qualité de vie.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Aucune donnée française récente relative à la prévalence des amputations du membre inférieur n'est disponible, hors diabète.

L'incidence des amputations majeures du membre inférieur est relativement stable (selon les données du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information - PMSI⁶), de l'ordre de 7 500 patients par an, avec une baisse observée en 2020 et 2021 par rapport aux autres années.

Nombre d'actes d'amputations majeures de membre inférieur pratiqués en France annuellement dans l'ensemble des établissements hospitaliers publics et privés

ACTE		2018	2019	2020	2021	2022
NZFA001	Désarticulation de la hanche	25	44	49	36	47
NZFA002	Amputation transtibiale	3 700	3 831	3 545	3 671	3 792
NZFA003	Désarticulation genou	84	74	78	59	76
NZFA006	Désarticulation ou amputation du membre inférieur à travers l'os coxal, l'articulation sacro-iliaque ou le sacrum	12	17	1 à 10	1 à 10	1 à 10
NZFA007	Amputation transfémorale	3 708	3 669	3 391	3 466	3 520
NZFA008	Désarticulation ou amputation interilioabdominale	1 à 10	1 à 10	1 à 10	1 à 10	1 à 10
Total		7 530 à 7 539	7 636 à 7 645	7 065 à 7 083	7 234 à 7 252	7 437 à 7 455

* Afin de préserver l'anonymat des informations diffusées, pour les codes pour lesquels moins de 11 unités ont été prises en charge par année, « 1 à 10 », et non une valeur exacte, a été indiqué. Ainsi, pour les codes concernés, une valeur minimum de 1 et une valeur maximum de 10 ont été ajoutées au total par année, donnant lieu à des fourchettes et non à une valeur exacte dans le tableau ci-dessus.

4.2.3 Impact

D'autres pieds à restitution d'énergie de classe III sont pris en charge par l'Assurance maladie.

Cela comprend : marcher et se déplacer aux abords et à une certaine distance de la maison et d'autres bâtiments, sans utiliser de moyens de transport public ou privé, comme marcher sur une bonne distance dans le village ou en ville et, également, se déplacer dans les rues du voisinage, de la ville ou du village ; se déplacer sur de plus grandes distances sans utiliser de moyens de transport.

⁶ <https://www.scansante.fr/> [consulté le 16/05/2023]

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu de sa capacité à restaurer la fonction du membre amputé ou manquant et donc de limiter le handicap engendré par une amputation ou une agénésie de membre inférieur et l'impact sur la qualité de vie de la personne amputée du membre inférieur, le pied META ARC a un intérêt pour la santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)

Au vu des données fournies, la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé estime que le service attendu est suffisant pour l'inscription de META ARC sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale dans l'indication retenue et les conditions de prise en charge actuelles des pieds à restitution d'énergie de classe III.

La Commission souligne toutefois qu'elle recommande une inscription sous descriptions génériques pour les pieds à restitution d'énergie conformément à son avis du 21 juillet 2009⁷.

5. Éléments conditionnant le service attendu

5.1 Spécifications techniques minimales

Le pied META ARC est conforme aux spécifications techniques de la LPPR pour les pieds à restitution d'énergie de classe III.

Sont mises à disposition des prescripteurs et des utilisateurs les informations techniques qui leur sont utiles à savoir :

- les réglages, les combinaisons de butées, les configurations (choix de lames...) possibles en fonction du poids de l'utilisateur et/ou de son activité ;
- la date de réalisation des essais d'évaluation technique et le nom du laboratoire qui a réalisé les essais ;
- les résultats des essais : valeurs de la propulsion (nombre de points obtenus lors du relevé des caractéristiques force-déformation), de la déformation permanente à l'avant-pied et au talon, de l'inversion/éversion, de l'amplitude sagittale ;
- la charge maximale autorisée définie par le fabricant. Elle devra néanmoins être présentée selon la norme NF EN ISO 10328 relative aux essais portant sur la structure des prothèses de membres inférieurs.

Par ailleurs, un document d'information destiné à l'utilisateur après appareillage, rédigé en français et indiquant clairement les opérations d'entretien à réaliser (changement de pièces d'usure, graissage, vérification de la visserie) et la fréquence à laquelle doivent intervenir ces opérations, est disponible.

Les pieds à restitution d'énergie sont garantis pour une durée minimale de deux ans, hors revêtement esthétique, et ce dans des conditions normales d'utilisation.

⁷ Avis de la CNEDIMTS du 21/07/2009 relatif aux pieds à restitution d'énergie. HAS; 2009. [\[lien\]](#) [consulté le 16/01/2023]

5.2 Modalités d'utilisation et de prescription

Celles de la LPPR :

La prescription doit être faite par un médecin spécialiste de médecine physique et de réadaptation (MPR) dans le cas d'une première prescription d'un pied à restitution d'énergie, ou lors du renouvellement avec changement du type de pied.

Dans le cas du renouvellement du pied à restitution d'énergie à l'identique, la prescription n'est pas restreinte à ce spécialiste.

Dans le cas d'une prescription d'un pied de classe III (autres activités précisées relatives au fait de se déplacer dans d'autres lieux divers), le prescripteur devra spécifier le type d'activités motivant le choix de cette classe de pied.

6. Amélioration du Service attendu (ASA)

6.1 Comparateur(s) retenu(s)

Les autres pieds à restitution d'énergie de classe III.

6.2 Niveau(x) d'ASA

La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé s'est prononcée pour une absence d'amélioration du service attendu (ASA V) du pied META ARC par rapport aux autres pieds à restitution d'énergie de classe III.

7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Un certificat de conformité aux spécifications techniques en vigueur lors de la demande de renouvellement d'inscription devra être fourni. Pour être reconnu valide par la CNEDiMTS, ce certificat devra dater de moins de 5 ans.

8. Durée d'inscription proposée

5 ans

9. Population cible

La population cible représente le nombre de patients susceptibles de bénéficier du pied à restitution d'énergie META ARC et des autres pieds de même type. Son estimation est habituellement réalisée

en prenant en compte d'une part, les données épidémiologiques des pathologies visées par l'emploi des dispositifs de ce type et d'autre part, leur place dans la stratégie thérapeutique.

Dans le cas des pieds à restitution d'énergie, il n'existe pas de donnée épidémiologique spécifique dans la littérature relative aux indications retenues, à savoir la compensation d'une incapacité à marcher résultant d'une déficience par amputation ou agénésie d'une partie ou de l'intégralité du membre inférieur, quelle qu'en soit l'étiologie (vasculaire, traumatique, tumorale, congénitale, ou autre).

Par ailleurs, il n'existe pas en France de base de données permettant de recenser directement le nombre de personnes amputées du membre inférieur, le taux d'appareillage et les différents types de prothèses utilisées.

Les données issues du PMSI (cf.4.2.2) rapportent la réalisation d'amputations majeures du membre inférieur au cours de près de 7 500 séjours hospitaliers en 2022. Tous ces patients ne relèvent pas d'un appareillage avec un pied à restitution d'énergie. Les personnes amputées, qu'il s'agisse d'une amputation congénitale ou acquise, susceptibles de bénéficier d'un pied à restitution d'énergie sont en effet en majorité actives.

Ainsi, la population cible correspondant aux patients susceptibles d'être appareillés avec un pied à restitution d'énergie de classe III ne peut être déterminée.

À titre informatif, une estimation du nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour ce type de pied a été réalisée à partir des données de consommation de soins remboursés par l'Assurance maladie (Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS).

La sélection a porté sur les bénéficiaires ayant été remboursés pour au moins un pied de classe I, II ou III ou pour amputation basse de jambe⁸ de 2018 à 2022. Conformément à la LPPR, un bénéficiaire peut bénéficier d'un jeu de 2 prothèses (prothèse principale et prothèse de secours ou de seconde mise). Il peut ainsi y avoir 2 pieds à restitution d'énergie pris en charge pour un même bénéficiaire, voire 3 ou 4 pour les personnes ayant une amputation bilatérale.

Le nombre total de dispositifs remboursés en France par l'Assurance maladie est de 8 183 en 2022.

Le tableau suivant décrit la répartition du nombre de pieds à restitution d'énergie pris en charge par l'Assurance maladie au titre de la LPPR et le nombre de bénéficiaires selon la classe de pied à restitution d'énergie.

Nombre de pieds à restitution d'énergie pris en charge et de bénéficiaires entre 2018 et 2022 en France (source : Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS)

	2018		2019		2020		2021		2022	
	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef
Classe I	763	674	764	660	910	801	1 239	1 100	1 450	1 285
Classe II	1 346	1 228	1 800	1 618	2 157	1 948	2 873	2 560	2 637	2 360
Classe III	1 920	1 751	2 214	1 991	2 949	2 672	4 005	3 552	3 980	3 553
Pour amputation basse de jambe	75	73	77	74	78	75	141	133	116	108

⁸ **Pour les pieds de classe I** Codes LPP : 2709493, 2733439, 2735467, 2787464, 2716530, 2727551, 2707471, 2760838, 2790093, 2793074.

Pour les pieds de classe II Codes LPP : 2713980, 2774250, 2794079, 2794487, 2709234, 2756825, 2759640, 2769294, 2780344, 2709180, 2797362, 2724009.

Pour les pieds de classe III Codes LPP : 2700010, 2711120, 2712325, 2716056, 2734700, 2752187, 2755458, 2772209, 2782219, 2784336, 2754186, 2737450, 2759338, 2728208, 2735119, 2739399, 2729521, 2724564, 2730694, 2732724, 2740830, 2781705, 2762197, 2704461, 2706566, 2764470, 2792531, 2738098, 2765592, 2747944, 2788498, 2791454, 2764291, 2784974, 2728579.

Pour les pieds d'amputation basse Codes LPP : 2791738, 2731676, 2711975, 2745900, 2768679.

	2018		2019		2020		2021		2022	
	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef	N pieds	N benef
TOTAL	4 104	3 726	4 855	4 343	6 094	5 496	8 258	7 345	8 183	7 306

N pieds : nombre de pieds ; N benef : nombre de bénéficiaires

Ainsi, d'après l'analyse des données de consommation de soins remboursés par l'Assurance maladie (Datamart de Consommation inter-régimes du SNDS), le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour un pied à restitution d'énergie de classe III était comprise entre 1 751 et 3 553 patients par an entre 2018 et 2022 en France.

La population cible ne peut être estimée, en l'absence de données épidémiologiques spécifiques à l'indication. À titre informatif, le nombre de patients ayant bénéficié d'un remboursement pour un pied à restitution d'énergie de classe III, en augmentation depuis 2018, est d'environ 3 550 patients par an.

10. Annexes

Références de pied META ARC

Référence	Libellé
M002-22L-01	Meta Arc Pied Module 22cm Gauche Catégorie 1
M002-22L-02	Meta Arc Pied Module 22cm Gauche Catégorie 2
M002-22L-03	Meta Arc Pied Module 22cm Gauche Catégorie 3
M002-22L-04	Meta Arc Pied Module 22cm Gauche Catégorie 4
M002-22L-05	Meta Arc Pied Module 22cm Gauche Catégorie 5
M002-22R-01	Meta Arc Pied Module 22cm Droit Catégorie 1
M002-22R-02	Meta Arc Pied Module 22cm Droit Catégorie 2
M002-22R-03	Meta Arc Pied Module 22cm Droit Catégorie 3
M002-22R-04	Meta Arc Pied Module 22cm Droit Catégorie 4
M002-22R-05	Meta Arc Pied Module 22cm Droit Catégorie 5
M002-23L-01	Meta Arc Pied Module 23cm Gauche Catégorie 1
M002-23L-02	Meta Arc Pied Module 23cm Gauche Catégorie 2
M002-23L-03	Meta Arc Pied Module 23cm Gauche Catégorie 3
M002-23L-04	Meta Arc Pied Module 23cm Gauche Catégorie 4
M002-23L-05	Meta Arc Pied Module 23cm Gauche Catégorie 5
M002-23R-01	Meta Arc Pied Module 23cm Droit Catégorie 1
M002-23R-02	Meta Arc Pied Module 23cm Droit Catégorie 2
M002-23R-03	Meta Arc Pied Module 23cm Droit Catégorie 3
M002-23R-04	Meta Arc Pied Module 23cm Droit Catégorie 4
M002-23R-05	Meta Arc Pied Module 23cm Droit Catégorie 5
M002-24L-01	Meta Arc Pied Module 24cm Gauche Catégorie 1
M002-24L-02	Meta Arc Pied Module 24cm Gauche Catégorie 2
M002-24L-03	Meta Arc Pied Module 24cm Gauche Catégorie 3
M002-24L-04	Meta Arc Pied Module 24cm Gauche Catégorie 4
M002-24L-05	Meta Arc Pied Module 24cm Gauche Catégorie 5
M002-24R-01	Meta Arc Pied Module 24cm Droit Catégorie 1
M002-24R-02	Meta Arc Pied Module 24cm Droit Catégorie 2
M002-24R-03	Meta Arc Pied Module 24cm Droit Catégorie 3
M002-24R-04	Meta Arc Pied Module 24cm Droit Catégorie 4
M002-24R-05	Meta Arc Pied Module 24cm Droit Catégorie 5
M002-25L-01	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 1
M002-25L-02	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 2
M002-25L-03	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 3
M002-25L-04	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 4
M002-25L-05	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 5
M002-25L-06	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 6

Référence	Libellé
M002-25L-07	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 7
M002-25L-08	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 8
M002-25L-09	Meta Arc Pied Module 25cm Gauche Catégorie 9
M002-25R-01	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 1
M002-25R-02	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 2
M002-25R-03	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 3
M002-25R-04	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 4
M002-25R-05	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 5
M002-25R-06	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 6
M002-25R-07	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 7
M002-25R-08	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 8
M002-25R-09	Meta Arc Pied Module 25cm Droit Catégorie 9
M002-26L-01	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 1
M002-26L-02	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 2
M002-26L-03	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 3
M002-26L-04	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 4
M002-26L-05	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 5
M002-26L-06	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 6
M002-26L-07	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 7
M002-26L-08	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 8
M002-26L-09	Meta Arc Pied Module 26cm Gauche Catégorie 9
M002-26R-01	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 1
M002-26R-02	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 2
M002-26R-03	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 3
M002-26R-04	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 4
M002-26R-05	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 5
M002-26R-06	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 6
M002-26R-07	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 7
M002-26R-08	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 8
M002-26R-09	Meta Arc Pied Module 26cm Droit Catégorie 9
M002-27L-01	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 1
M002-27L-02	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 2
M002-27L-03	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 3
M002-27L-04	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 4
M002-27L-05	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 5
M002-27L-06	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 6
M002-27L-07	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 7
M002-27L-08	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 8

Référence	Libellé
M002-27L-09	Meta Arc Pied Module 27cm Gauche Catégorie 9
M002-27R-01	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 1
M002-27R-02	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 2
M002-27R-03	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 3
M002-27R-04	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 4
M002-27R-05	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 5
M002-27R-06	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 6
M002-27R-07	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 7
M002-27R-08	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 8
M002-27R-09	Meta Arc Pied Module 27cm Droit Catégorie 9
M002-28L-01	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 1
M002-28L-02	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 2
M002-28L-03	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 3
M002-28L-04	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 4
M002-28L-05	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 5
M002-28L-06	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 6
M002-28L-07	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 7
M002-28L-08	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 8
M002-28L-09	Meta Arc Pied Module 28cm Gauche Catégorie 9
M002-28R-01	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 1
M002-28R-02	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 2
M002-28R-03	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 3
M002-28R-04	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 4
M002-28R-05	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 5
M002-28R-06	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 6
M002-28R-07	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 7
M002-28R-08	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 8
M002-28R-09	Meta Arc Pied Module 28cm Droit Catégorie 9
M002-29L-01	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 1
M002-29L-02	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 2
M002-29L-03	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 3
M002-29L-04	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 4
M002-29L-05	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 5
M002-29L-06	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 6
M002-29L-07	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 7
M002-29L-08	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 8
M002-29L-09	Meta Arc Pied Module 29cm Gauche Cat 9
M002-29R-01	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 1

Référence	Libellé
M002-29R-02	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 2
M002-29R-03	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 3
M002-29R-04	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 4
M002-29R-05	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 5
M002-29R-06	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 6
M002-29R-07	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 7
M002-29R-08	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 8
M002-29R-09	Meta Arc Pied Module 29cm Droit Cat 9
M002-30L-01	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 1
M002-30L-02	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 2
M002-30L-03	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 3
M002-30L-04	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 4
M002-30L-05	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 5
M002-30L-06	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 6
M002-30L-07	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 7
M002-30L-08	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 8
M002-30L-09	Meta Arc Pied Module 30cm Gauche Cat 9
M002-30R-01	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 1
M002-30R-02	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 2
M002-30R-03	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 3
M002-30R-04	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 4
M002-30R-05	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 5
M002-30R-06	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 6
M002-30R-07	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 7
M002-30R-08	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 8
M002-30R-09	Meta Arc Pied Module 30cm Droit Cat 9

Références de revêtement esthétique

Référence	Libellé
FS01-22LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM LT
FS01-23LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM LT
FS01-24LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM LT
FS01-25LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM LT
FS01-26LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM LT
FS01-27LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM LT
FS01-28LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM LT
FS01-29LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM LT
FS01-30LB	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM LT

Référence	Libellé
FS01-22RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM RT
FS01-23RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM RT
FS01-24RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM RT
FS01-25RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM RT
FS01-26RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM RT
FS01-27RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM RT
FS01-28RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM RT
FS01-29RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM RT
FS01-30RB	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM RT
FS01-22LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM LT
FS01-23LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM LT
FS01-24LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM LT
FS01-25LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM LT
FS01-26LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM LT
FS01-27LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM LT
FS01-28LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM LT
FS01-29LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM LT
FS01-30LT	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM LT
FS01-22RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM RT
FS01-23RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM RT
FS01-24RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM RT
FS01-25RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM RT
FS01-26RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM RT
FS01-27RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM RT
FS01-28RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM RT
FS01-29RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM RT
FS01-30RT	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM RT
FS01-22LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM LT
FS01-23LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM LT
FS01-24LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM LT
FS01-25LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM LT
FS01-26LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM LT
FS01-27LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM LT
FS01-28LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM LT
FS01-29LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM LT
FS01-30LM	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM LT
FS01-22RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 22CM RT
FS01-23RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 23CM RT

Référence	Libellé
FS01-24RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 24CM RT
FS01-25RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 25CM RT
FS01-26RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 26CM RT
FS01-27RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 27CM RT
FS01-28RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 28CM RT
FS01-29RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 29CM RT
FS01-30RM	SANDAL TOE FOOTSHELL 30CM RT

META ARC, 16 janvier 2024

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr